Février 2014 GUERMANTES



Bulletin d'Informations Municipales

T

H

T

T

MARNEet GONDOIRE

communauté d'agglomération

Stage de cartonnage.

La Tête et les Mains vous propose un stage de cartonnage les 25, 26 et 27 février 2014 de 10h à 16h (dont une heure de pause déjeuner) à l'Espace Marcel Proust (salle 6). Niveau Débutants et/ou confirmés.



Prix du stage : 90 € + 5 € d'adhésion à l'Association. Renseignements et Inscriptions :

Auprès de Sylvette VEDRENNE au 06.19.69.33.16 (sylvette.vedrenne@free.fr) ou sur lateteetlesmains.com

11ème Marche silencieuse pour Estelle.

A 14h, l'association Estelle s'est réunie à Guermantes pour son **Assemblée Générale** annuelle. M. MOUZIN fait un point sur le dossier aux membres de l'assemblée. L'avocate de l'association, précise qu'elle va prochainement s'entretenir avec le juge d'instruction en charge de l'enquête, pour lui faire part de **témoignages qui lui paraissent inexploités à ce jour**.

M. MOUZIN remercie les présents, les membres de l'association et la Mairie de Guermantes pour leur soutien moral et financier, qui leur permet de continuer leur travail de recherche du moindre indice ou de rapprochements avec d'autres disparitions. Au terme de cette assemblée, Mme Sophie RENON est élue Présidente de l'association.

A 16h, une centaine de personnes, habitants, amis, voisins, élus dont notamment le député Eduardo RIHAN-CYPEL ont défilé en silence de la boulangerie jusqu'à l'arbre du souvenir pour se recueillir et ne pas oublier la disparition d'Estelle, il y a 11 ans. Les personnes se sont séparées sur les dernières notes de musique de la chanson de Charlélie COUTURE, toujours aussi émouvante.



SUPER LOTO

ORGANISE PAR L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE GOUVERNES - CONCHES SUR GONDOIRE – GUERMANTES







1

DIMANCHE 9 MARS 2014 A 14 H 15 ESPACE MARCEL PROUST A GUERMANTES 42 AVENUE DES DEUX CHATEAUX

36 PARTIES

NOMBREUX LOTS : TELEVISEUR, SALON DE JARDIN, ROBOT MENAGER...

PARTIE FETICHE

LOT SURPRISE

LE CARTON: 4 €
LA PLAQUE DE 6 + 1 SIMPLE: 25 €

PROMOTION LIMITEE AU NOMBRE DE PLAQUES DISPONIBLES : LA PLAQUE DE 12 CARTONS : 40 €

PARTIE ENFANTS: UN CARTON OFFERT CARTONS SUPPLÉMENTAIRES AU TARIF CI-DESSUS

SANDWICHS, GATEAUX, BOISSONS

RESERVATION AUPRES DE MONSIEUR LE TROQUER 01 64 26 14 34 ou 06 09 49 05 42 - AU PLUS TARD LE 7 MARS

VENEZ NOMBREUX VOUS DISTRAIRE ET SOUTENIR L'ASSOCIATION

A RETROUVER EST



Tous les guides touristiques de Marne et Gondoire peuvent être téléchargés sur le site web : www.marneetgondoire.fr/tourisme-et-loisirs/les-publications-503.html



Si vous avez servi en Afrique du Nord...:



jour de service est antérieur au 2 juillet 1962. Mesure renforcer l'équité de traitement entre combattants en précisée dans l'article 253 bis du code des pensions Afrique du Nord. Il traduit aussi la reconnaissance militaires. Jusqu'à présent, il fallait avoir fait au moins nationale à l'égard de ces combattants. La présente quatre mois avant le 2 juillet 1962.

Article 62:

combattant au titre de la guerre d'Algérie et des combats vous souhaiteriez. Contactez le 06.86.55.24.04. d'Afrique du Nord.

- I. Le dernier alinéa de l'article L.253 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est complété par les mots : « , y compris lorsque ces services se sont poursuivis au-delà du 2 juillet dès lors qu'ils n'ont connu aucune interruption. »
- II. Les dispositions du présent article prennent effet à compter du 1er janvier 2014.

Exposé des motifs :

Le présent article vise à faire droit aux demandes de carte La loi de finances 2014 votée le 29/12/2013 du combattants des militaires ayant servi en Afrique du (JO du 30/12) prévoit dans son art.62 ci- Nord (Algérie, Tunisie, Maroc) pendant quatre mois dès dessous, d'étendre le bénéfice de la carte lors que la date de leur premier jour se service est d'ancien combattant et le versement de la antérieure au 2 juillet 1962. Il traduit l'engagement du retraite associée aux militaires qui ont servi Gouvernement, lors des débats parlementaires à l'occasion pendant quatre mois dès lors que la date de leur premier de l'examen du projet de loi de finances pour 2013, de disposition devrait concerner 8 400 personnes.

L'association des Anciens Combattants se tient à votre Renforcement de l'équité pour l'attribution de la carte du disposition pour tout renseignement complémentaire que

> L'assemblée Générale de l'Association des Anciens Combattants s'est tenue le 18 janvier 2014 à l'Espace Marcel Proust.

Ont été élus comme Membres du Bureau :

Pierre LE TROQUER: Président - Corinne POYAC: Vice Présidente - Michel CHARPENEL : Trésorier - Monique DEGENDT: Secrétaire - Jean MICHEL: Porte Drapeau.

GUERMANTES: Commune de 1 000 à 3 499 habitants.

Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?



Vous allez élire vos conseillers municipaux ungade de gendament de municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent domicile ou de votre lieu de travail. les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints. Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement. (Guermantes ainsi que 18 autres communes font partie de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire).

Qui peut voter lors des élections municipales ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Peut-on voter par procuration?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus,

cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre

Le mode de scrutin change dans votre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin conseillers majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

> Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul. Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

> Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal. Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

NOUVEAU:

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter,
- Déclaration de candidature obligatoire,
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate,
- Interdiction du panachage changement de mode de scrutin,
- Élection des conseillers communautaires.